



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Service académique d'information et d'orientation

Versailles, le 10 mars 2025

Le recteur de l'Académie de Versailles

à

Rectorat de Versailles
Service académique
d'information et d'orientation
S .A.I.O

Dossier suivi par
Rafaèle LARTIGOU
Tél. 01 30 83 44 91
Mél
ce.saio@ac-versailles.fr

Rectorat de Versailles
Inspection Pédagogique
Régionale d'EPS

IA-IPR d'EPS
Guy VALLEE
Tél. 01 30 83 40 41
Mél
ce.ipria@ac-versailles.fr

IEN-IO
DSDEN des Yvelines
Secrétariat

Dana LE FEVRE
Tél. 01 39 23 62 16
Mél
ce.ia78.ienio@ac-versailles.fr

IEN-IO
DSDEN de l'Essonne
Secrétariat

Euriel CERCLET
Tél. 01 69 47 83 17
Mél
ce.ia91.ienio@ac-versailles.fr

IEN-IO
DSDEN des Hauts-de-Seine
Secrétariat

Muriel SIMEONIDES
Tél. 01 71 14 27 75
Mél
ce.ia92.io@ac-versailles.fr

IEN-IO
DSDEN du Val d'Oise
Secrétariat

Tél. 01 79 81 21 55
Mél
ce.ia95.io@ac-versailles.fr

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
(*Liste in fine*)

Pour attribution

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de l'information
et de l'orientation

Pour attribution

s/c de Madame et messieurs les inspecteurs
d'académie - Directeurs académiques des services
de l'éducation nationale

Maison Régionale de la Performance

Pour information

Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
Mesdames et messieurs les responsables
des structures sportives

Pour information

Objet : Affectation en dispositifs sport-études en lycée : élèves Sportifs de Haut Niveau (SHN) ou relevant d'un Projet de Performance Fédéral (PPF) – ou élèves à Haut Potentiel Sportif (HPS)- Rentrée scolaire 2025

Réf : GV/RL/SV/CS/N°627

- *INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N°DSDS2/2020/199 du 05 novembre 2020 relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau.*
- *CIRCULAIRE du 15 décembre 2023 ayant pour titre : Modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves.*

La présente circulaire détermine les modalités d'accueil dans les dispositifs sport-études proposés dans les établissements du réseau de l'académie de Versailles.

Elle définit les critères pour les publics éligibles et le calendrier permettant l'affectation des élèves pour le niveau lycée.

Le public cible du dispositif sport-études est, par ordre de priorité :

a) les sportifs(ives) inscrit(e)s sur les listes ministérielles dans les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion ; les sportifs(ives) inscrit(e)s sur la liste des sportifs(ives) Espoirs et sur la liste des sportifs(ives) des collectifs nationaux ; les sportifs(ives) des centres de formation d'un club professionnel ainsi que les sportifs(ives) professionnel(le)s disposant d'un contrat de travail ;

b) les sportifs(ives) ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le Parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère chargé des sports ;

c) les élèves relevant d'une liste territoriale de hauts potentiels sportifs (HPS) validée par la direction technique nationale des fédérations concernées, les élèves juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau.

La présente circulaire explicite le périmètre et la temporalité du recueil des listes des élèves SHN (critères prioritaires a) et b), dont le recrutement est dérogoire à la carte scolaire.

1. L'affectation des élèves relevant du SPORT DE HAUT NIVEAU (SHN) fait l'objet d'un traitement préalable en plusieurs étapes :

A. Le recueil des vœux d'affectation (mi-avril)

Réalisé par les établissements d'origine, il est indispensable pour le traitement efficace des vœux et concerne les élèves du palier 3^e et du palier 2^{de} susceptibles de devenir SHN :

RECUEIL DES VŒUX D'AFFECTION		
	Elèves du palier 3 ^e <i>(Entrée en 2^{de} GT, 2^{de} Professionnelle et 1^{re}année de CAP)</i>	Elèves du palier 2 ^{de} <i>(Entrée en 1^{re} Professionnelle et en 1^{re} Technologique ST12D-ST2S-STMG-STL-STHR-STAV).</i>
Elèves originaire de l'académie	Utiliser la FICHE N° 1 : affectation post 3 ^e	Utiliser les fiches suivantes en fonction des situations : FICHE N°3 : affectation post 2 ^{de} GT FICHE N°4 : affectation post terminale CAP FICHE N°5 : affectation post 2 ^{de} PRO familles de métiers.
Elèves originaires d'une autre académie	Fiches téléchargeables sur le site de l'académie de Versailles à l'adresse suivante : http://www.ac-versailles.fr/affelnet	

B. La transmission des fiches de liaison (courant mai)

La transmission des « **fiches de liaison Structures SHN-Etablissements** » doit s'effectuer de la manière suivante :

TRANSMISSION DES FICHES DE LIAISON STRUCTURES SHN-ETABLISSEMENTS (ANNEXE 2)			
	Elèves du palier 3 ^e (Entrée en 2 ^{de} GT, 2 ^{de} Professionnelle et 1 ^{re} année de CAP)	Elèves du palier 2 ^{de} (Entrée en 1 ^{re} Professionnelle et en 1 ^{re} Technologique STI2D- ST2S-STMG-STL-STHR-STAV).	Autres niveaux en collège et en lycée
Les structures sportives établissent les listes et les transmettent.	<p>Transmission aux établissements d'accueil du réseau académique (liste en annexe 1) avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Copie à la Direction Départementale des Services De l'Education Nationale (DSDEN) d'accueil dont relève l'élève avant le VENDREDI 16 MAI 2025, délai de rigueur. ⇒ Copie à l'IA/IPR-EPS en charge du dossier : M. Guy VALLEE - Mél : guy.vallee@ac-versailles.fr ⇒ Copie à la Maison Régionale de la Performance (MRP) : M. Xavier FLEURIOT - Mél : xavier.fleuriot@creps-idf.fr ⇒ Copie au service « sport et vie fédérale » de la DRAJES : drajes-idf-polesport@region-academique-idf.fr 		Transmission des listes à Direction Départementale des Services De l'Education Nationale d'accueil dont relève l'élève, pour le vendredi 16 mai 2025.

C. La saisie des vœux d'affectation et transmission des fiches récapitulatives

La saisie des vœux d'affectation dans l'application AFFELNET-Lycée ou via les services en ligne affectation doit s'effectuer entre le **lundi 05 mai et le lundi 26 mai inclus**, de la manière suivante :

SAISIE DES VŒUX D'AFFECTION		
	Elèves du palier 3 ^e (Entrée en 2 ^{de} GT, 2 ^{de} Professionnelle et 1 ^{re} année de CAP)	Elèves du palier 2 ^{de} (Entrée en 1 ^{re} Professionnelle et en 1 ^{re} Technologique STI2D- ST2S-STMG-STL-STHR-STAV).
Elèves originaire de l'académie	Saisie des vœux par les familles via le service en ligne Affectation.	Saisie des vœux par les établissements d'origine via AFFELNET-Lycée.
	OU Saisie par les établissements d'origine via AFFELNET-Lycée pour les familles qui ne souhaitent pas utiliser les services en ligne.	
Elèves originaires d'une autre académie	Saisie des vœux par les familles via le service en ligne Affectation.	Saisie des vœux par les établissements d'origine via la procédure simplifiée AFFELMAP.
	OU Saisie par les établissements d'origine via la procédure simplifiée AFFELMAP.	

Garante de la saisie des vœux, la fiche récapitulative de vœux (AFFELNET-Lycée) doit être éditée à l'issue de la saisie et remise à la famille. Une copie sera conservée dans l'établissement.

Les fiches récapitulatives de vœux doivent être transmises **avant le LUNDI 26 MAI 2025** au secrétariat des inspecteurs chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO) du département d'accueil sollicité en 1^{er} vœu. Cette transmission relève de la responsabilité des établissements d'origine (académie et hors académie).

2. L'affectation des élèves relevant d'une liste territoriale de HAUTS POTENTIELS SPORTIFS (HPS) :

Une attention particulière sera portée aux élèves à hauts potentiels sportifs (HPS) lors de la campagne AFFELNET-Lycée 2025.

La liste des élèves à hauts potentiels sportifs dont le statut est validé par la Maison Régionale de la Performance (MRP) devra parvenir avant le 30 avril 2025 dans les services académiques (IA-IPR/EPS / M. Guy VALLEE_Mel : guy.vallee@ac-versailles.fr).

Chaque situation sera étudiée par le département qui émettra un avis au regard de la tension de l'établissement sollicité.

A noter que les sections sportives scolaires font l'objet d'un traitement indépendant et ne relèvent pas de la procédure décrite ci-dessous.

La commission académique SHN et des HPS et l'affectation

La commission académique d'affectation en lycée se déroulera le VENDREDI 06 JUIN 2025 MATIN.

Sous la présidence du recteur et pilotée par la cheffe des services académiques d'information et d'orientation, la commission est composée de deux chefs d'établissement du réseau, du représentant de la maison régionale de la performance, d'un IA-IPR d'EPS en charge des dispositifs sport-études, et d'un IEN-IO par département.

Elle a pour objet l'examen, puis la validation ou non de chaque candidature au titre de sportif de haut niveau. A l'issue de la commission, les avis favorables seront intégrés dans l'application AFFELNET-Lycée et traités en vue de l'affectation en lycée.

Les résultats de l'affectation seront disponibles via les services en ligne à partir du **VENDREDI 27 JUIN 2025 APRES-MIDI.**

L'IA-IPR d'EPS veillera au bon fonctionnement et au suivi de toutes les phases de la procédure en lien avec les responsables des structures sportives concernées.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et je vous en remercie.

Pour le recteur et par autorisation
La cheffe des services académiques
d'information et d'orientation

Signée : Rafaèle LARTIGOU

ANNEXE - CALENDRIER DES OPERATIONS - RS 2025

Dates	Sources	Tâches	Destinataires
FEVRIER 2025	- MRP - DRAJES	Identification des modifications de structures d'accès au sport de haut niveau.	⇒ Inspection EPS ⇒ SAIO
AVANT LE VENDREDI 16 MAI 2025, délais de rigueur	- Responsables des structures SHN - Chefs d'établissement	Transmission des listes nominatives et récapitulatives des nouveaux entrants avec les niveaux de classe (Annexe 2).	⇒ DSDEN Secrétariat de l'inspection de l'information et l'orientation – Département d'accueil ⇒ Inspection EPS
DU LUNDI 05 MAI 2025 AU LUNDI 26 MAI 2025 INCLUS	- Chefs d'établissement et familles	-Saisie des candidatures post 3e relevant de la procédure d'affectation informatisée AFFELNET-Lycée par les familles, via les Services en ligne Affectation. - Saisie des candidatures post 2^{de} GT/2^{de} Pro relevant de la procédure d'affectation informatisée AFFELNET-Lycée par les établissements d'origine de l'académie de Versailles et les établissements hors académie.	⇒ DSDEN Secrétariat de l'inspection de l'information et l'orientation – Département d'accueil
AVANT LE LUNDI 26 MAI 2025	- Chefs d'établissement d'origine de l'académie et chefs d'établissement hors académie	Transmission des fiches récapitulatives de saisie (AFFELNET-Lycée).	
VENDREDI 06 JUIN 2025 MATIN	- Commission académique préparatoire à l'affectation	Étude des dossiers	
À PARTIR DU VENDREDI 27 JUIN 2025 APRES-MIDI	SAIO	Publication des résultats de l'affectation.	⇒ Établissements du réseau ⇒ Pôles